

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-421 (Rect)

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 24**

À la fin de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« à l'alinéa suivant »,

les mots :

« neuvième alinéa et aux *a* et *b* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.